

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le 22.02.2024
ID : 089-200039642-20240215-03_2024-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quinze février deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>M. BRIGAND Jean-Pierre</i>, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. HACQUIN Denis, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Éric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, , Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. PETIT Patrice, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 53 - Absent(s) : 14 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 61 	<p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis) <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DALDEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal (a donné pouvoir à M. KLOËTZLEN Éric).</p>
<p>Délibération n° 03-2024</p>	<p>Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique.</p> <p>Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme RIS Jeannine</p> <p>Date de convocation : 09 février 2024</p>

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Personnel communautaire

Portant suppressions et créations de postes

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les mouvements de personnel (départs à la retraite, disponibilité...) jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité et de saine prévision budgétaire, l'établissement doit disposer d'actes administratifs retraçant l'ensemble des emplois créés. En effet, le pilotage des emplois obéit à une double logique : réglementaire et prévisionnelle.

Dans ces conditions, il apparaît essentiel de demander au Conseil Communautaire d'approuver tout au long de l'année les délibérations de création ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents de l'établissement.

Les propositions ci-dessous visent à modifier le tableau des effectifs en vue de permettre une plus grande efficacité et agilité de l'organisation.

Ces propositions concernent :

- les changements de grade lors de recrutement et /ou mobilité interne,
- les créations et suppressions pour renforcer l'adaptabilité des services,
- la régularisation des mouvements de personnel.

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial de la CCLTB en date du 8 février 2024,

Le président de séance propose au conseil communautaire :

- 1) De supprimer les postes permanents suivants :

Filière administrative :

A compter du 01/03/2024, adjoint administratif principal 2^{ème} classe (C), temps complet 35/35^{ème}, Pôle Développement Culturel et Cité Educative et Artistique /service Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal.

A compter du 01/04/2024, rédacteur (B), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Attractivité/service Tourisme.

Filière technique :

A compter du 01/04/2024, adjoint technique (C), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Technique/service Gestion du Patrimoine.

Filière sociale :

A compter du 22/08/2024, agent social (C), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Education et Sports/Service Crèche et RPE.

Filière culturelle :

A compter du 01/04/2024, assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (B), temps non complet, soit 11h30/20^{ème}, Pôle Développement Culturel et Cité Educative et Artistique /service Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal.

- 2) De créer les postes permanents suivants :

Filière administrative :

A compter du 01/04/2024, adjoint administratif (C), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Attractivité/service Tourisme.

A compter du 01/04/2024, Attaché principal (A), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Attractivité.

Filière technique :

A compter du 01/04/2024, adjoint technique (C), temps non complet, soit 6h52/35^{ème}, Pôle Développement durable.

A compter du 01/04/2024, agent de maîtrise (C), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Technique/service Gestion du Patrimoine.

Filière animation :

A compter du 01/04/2024, adjoint d'animation (C), temps non complet 25/35^{ème}, Pôle Développement Culturel et Cité Educative et Artistique /service Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal.

A compter du 01/04/2024, adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ou adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (C) ou animateur ou animateur principal 2^{ème} classe, animateur principal 1^{ère} classe (B), à temps complet soit 35/35^{ème}, Pôle Education et Sports/service ALSH Enfance.

A compter du 29/04/2024, adjoint d'animation (C), temps non complet 4h44/35^{ème}, Pôle Education et Sports/ALSH Enfance.

A compter du 29/04/2024, adjoint d'animation (C), temps non complet 14h58/35^{ème}, Pôle Education et Sports/ALSH Enfance.

A compter du 28/08/2024, adjoint d'animation (C), temps non complet 30/35^{ème}, Pôle Education et Sports/ALSH Enfance.

Filière médico-sociale :

A compter du 22/08/2024, Auxiliaire de puériculture de classe normale (B), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Education et Sports/Service Crèche et RPE.

Filière sociale :

A compter du 01/03/2024, Educateur de Jeunes Enfants ou Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (A), temps complet, soit 35/35^{ème}, Pôle Education et Sports/Service Crèche et RPE.

Filière culturelle :

A compter du 01/04/2024, assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} (B), temps non complet, soit 11h30/20^{ème}, Pôle développement culturel et Cité Educative et artistique /service Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal.

A compter du 04/03/2024, assistant d'enseignement artistique ou assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (B) ou professeur d'enseignement artistique de classe normale (A), temps complet soit 20/20^{ème} pour la catégorie B ou soit 16/16^{ème} pour la catégorie A.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires titulaires des grades ci-dessus mentionnés.
Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels à durée déterminée.
(Article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

48	pour
2	contre
11	abstention

ADOPTÉ l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Mme RIS Jeannine



Le président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).